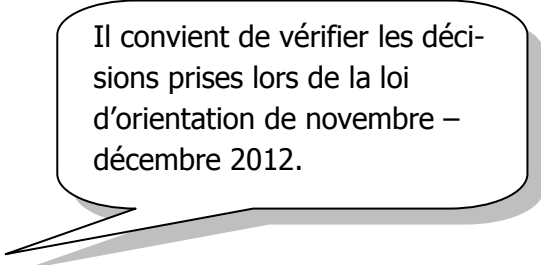

**NOTE pour monsieur le Maire
portant sur le projet de réorganisation
des rythmes de l'enfant**



Il convient de vérifier les décisions prises lors de la loi d'orientation de novembre – décembre 2012.

Préambule

La concertation « Refondons l'école de la République » donne une large place à la réflexion sur les rythmes scolaires. La conférence annuelle sur les rythmes installée en 2010 par Luc Châtel avait conclu ses travaux en 2011 par une condamnation unanime de la semaine de quatre jours. L'Académie de médecine confirmait cet aspect, notamment pour les enfants les plus en difficultés.

Par ailleurs, la France est le seul pays d'Europe à avoir une telle coupure dans la semaine. Une réflexion doit être menée au sein de notre collectivité, pour marquer notre vif intérêt sur ces questions, préparer des évolutions qui pourraient être rapides, et adapter notre projet éducatif territorial à ces nouvelles contraintes.

Objectifs de ces changements

- Alléger le temps d'apprentissage quotidien grâce à un nouveau mode d'organisation du temps de l'enfant. Ceci doit favoriser la réussite scolaire de tous les enfants, et particulièrement faciliter les conditions d'apprentissages des enfants les plus en difficultés.
- Reconsidérer le découpage entre temps scolaire, périscolaire et extrascolaire. En fonction des travaux de recherche en chronobiologie, privilégier les temps d'apprentissage fondamentaux le matin et en milieu/fin d'après-midi.
- Rechercher une organisation favorisant la continuité éducative, respecter les besoins spécifiques en maternelle et en élémentaire, tout en veillant à présenter un cadre homogène facilitateur pour les familles.
- Introduire une régularité dans la semaine scolaire du lundi au vendredi.
- Favoriser l'ouverture culturelle, artistique, aux activités physiques et sportives à un plus grand nombre d'enfants.

Les objectifs proposés devront être partagés par les partenaires du Projet Educatif qui sont appelés à construire ensemble la nouvelle organisation, sachant que la réussite du projet est liée à l'implication des familles.

Le rythme scolaire renvoie au rythme de vie de l'enfant et notamment l'équilibre entre son temps d'activité et son temps de repos sur la journée, la semaine et l'année. L'attention à porter aux activités périscolaires et extrascolaires et à leur adaptation est une des clés de réussite de ce projet.

Principaux changements

La mise en œuvre de la semaine de 4.5 jours introduit deux changements importants dans l'organisation de la semaine :

- Réduction de la journée scolaire de 6 h 00 à 5 h 15 sur la base de 36 semaines de 4.5 jours :
- Introduction du mercredi matin (ou samedi matin) avec 3 h d'enseignement, sachant que l'opinion majoritaire est plutôt sur le mercredi.
- L'adaptation des accueils de loisirs, cette réorganisation incluant le temps de midi et la suppression du mercredi matin pour les Accueils de loisirs associatifs ; la nécessaire transformation des activités du mercredi qui pourraient être réorientées sur d'autres temps périscolaires (pause méridienne élargie – fin d'après midi et périscolaire du soir)
- la mise en place d'une restauration le mercredi midi ouverte à tous, ou au contraire réservée aux enfants fréquentant les centres de loisirs. Un accueil pourrait être organisé entre 11 h 30 et 12 h 15 pour permettre aux parents de venir chercher leurs enfants plus aisément.

La nécessité de ne pas bouleverser l'organisation des familles implique de compenser cette réduction du temps scolaire quotidien par une augmentation du temps périscolaire les lundi, mardi, jeudi, vendredi.

La modification des vacances d'été relèverait de décisions nationales concernant le temps de service des enseignants : elle semble reportée à l'heure actuelle.

Ces hypothèses devront être confrontées au cadre national et aux modalités d'application à l'échelle départementale ou académique.

Proposition d'une méthodologie de projet

Les supports de la conduite du changement

La conduite du changement et le mode de gouvernance : Ville – Education nationale – Parents d'élèves – Associations seront primordiaux pour réussir ce véritable défi.

L'articulation du projet devra tenir compte du débat national « Refondons l'école de la République » qui doit être suivi d'une loi d'orientation au Parlement. Les modalités locales retenues pour mettre en œuvre ce changement seront très probablement pilotées par l'Inspection académique, en liaison avec le département. Elles pourraient modifier la gouvernance au sein de l'agglomération.

La ville et ses partenaires devraient être guidés par la démarche projet éducatif local : les débats engagés sur le sujet depuis plusieurs années conduisent à utiliser les instances du PEL (comités de suivi) pour avancer avec nos partenaires.

Identification des grands thèmes de travail

Des grands thèmes de travail sont proposés, qui doivent mobiliser l'intelligence collective au sein de la Direction, et solliciter l'appui de partenaires extérieurs.

L'organisation de la journée – l'organisation de la semaine :

La cohérence entre le temps scolaire et le temps périscolaire – les modalités liées à la maternelle (horaire du matin/souplesse de l'accueil ? – le traitement de la sieste en lien avec la restauration) et en élémentaire (augmentation du temps scolaire du ma-

tin ? - la distinction dans les restaurants entre les selfs (rotations) et le service à table (double ou triple service) – la typologie des écoles – l’organisation du mercredi.

L’impact principal : les ressources humaines :

Agents des écoles – vacataires restauration – animateurs PEL – évolution vers un statut ? – déploiement de référents animation ?

L’impact sur le partenariat :

Ville (Directions Education – Sports – Enfance – culture) Etablissements et services publics – Associations – clubs

La gestion des locaux :

Locaux scolaires – structures socio-éducatives – gymnases et autres bâtiments.

L’impact financier :

Le budget 2013 est déjà en préparation. Les inévitables impacts de ce temps d’accueil augmenté devront probablement être intégrés au budget supplémentaire 2013, en partie, puis à partir de 2014 pour une année pleine.

La question juridique :

Enjeux de responsabilités : au sein de la journée – semaine – découpage et chevauchement temps scolaire – périscolaire – association. La modification éventuelle des conventions avec les opérateurs. La modification des marchés publics.

La partie « Organisation et pilotage » peut-être éventuellement omise, selon les méthodes de votre collectivité.

Organisation et pilotage

Une bonne circulation de l’information (projets – relevés de décision, compte-rendu) est indispensable.

Echelon politique : l’adjoint au maire

Cet élu va conduire des négociations ; sera en charge des relations avec :

- L’inspection académique, la Caisse d’allocations familiales
- L’EPCI et les communes de l’agglomération
- les adjoints et les représentants dans les Conseils d’école – d’établissements
- Le mouvement associatif : Fédérations des Associations d’éducation populaire et Fédérations des parents d’élèves

Pilotage du projet :

Comité de pilotage	Groupe de pilotage chargé de la validation des propositions opérationnelles du groupe-projet, aide à la décision pour l’élue	Pilotage : Composition : Fréquence : mensuelle
Comité technique	Conduite opérationnelle du projet : <ul style="list-style-type: none"> ▪ supervision de la production des groupes de travail, coordination, ▪ formulation de propositions à validation du COPIL ▪ suit le plan de financement du projet, s’appuie sur le contrôle de gestion la DRH ▪ Traite de la communication interne tout au 	Pilotage : Composition : Chef de projet + représentant DG + Pilotes groupes de travail + en tant que de besoin les Directeurs DT, Sport, Culture, Enfance

	long du projet.	Fréquence : bi-mensuelle
Groupe de travail A	<p>Continuité éducative et partenariat</p> <p>Groupe technique animé par le PEL et intégrant des personnes ressources externes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Approfondir les possibilités de répartition temps scolaire/périscolaire dans l'esprit de la continuité éducative ▪ Formuler des propositions pour mobiliser les services et les partenaires sur le temps de la pause méridienne et périscolaire. ▪ Etudier les conditions de l'éligibilité du projet à un financement CAF, de création d'un accueil de loisirs structurant la période. 	<p>Pilotage :</p> <p>Inspection académique, Directeur Ecole référent périscolaire, direction Vie Associative, conseiller technique Enfance, conseiller technique CAF, Fédération des CSx et MJC, etc.</p> <p>Fréquence : bi-mensuelle</p>
Groupe de travail B	<p>Les espaces</p> <p>Objectifs : étudier l'impact des nouveaux rythmes sur la mobilisation de l'espace de l'école (ex. couchettes), étudier des hypothèses de partage de l'espace avec acteurs associatifs, notamment pour l'organisation d'activités pendant la pause méridienne et le temps périscolaire</p>	<p>Pilotage : Service logistique ?</p> <p>Composition : coordonnateur PEL, coordinateur scolaire, Vie Scolaire (convention occupation), Service patrimoine, bâtiments, etc.....</p>
Groupe de travail B	<p>Organisation du travail et Ressources humaines</p> <p>Objectifs :</p> <p>Formuler des hypothèses d'organisation de la journée et de la semaine des agents de la direction en tenant compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ des taux d'encadrement à respecter ▪ des conditions de travail des personnel : amplitude horaire notamment ▪ d'un équilibre entre l'emploi d'agents permanents et non permanents. 	<p>Pilotage :</p> <p>Composition du groupe :</p> <p>Animation : binôme RH - responsable des animateurs ?</p> <p>Composition : ACMO, coordonnateur PEL...</p>

Projet de calendrier

Dates	Actes officiels	Phases du projet
Septembre 2012	Conclusion des groupes « Refondons l'école de la république » et rapport public.	
Octobre 2012		Finalisation de la méthode de travail et du calendrier
		Lancement des groupes de travail centraux et territoriaux Communication avec les agents : réunions de proximité
Novembre – Décembre 2012	Projet de loi validé au conseil des ministres Débats Négociations agglomération – Direction académique Discussions avec la CAF	Rencontres <ul style="list-style-type: none"> ▪ avec les directeurs d'école ▪ avec l'EPCI ▪ avec les mouvements associatifs
janvier 2013		Comités de pilotage PEL – comité de pilotage Rythmes de l'enfant
Mars 2013		Validation Direction – Direction Générale Propositions des groupes de travail Communication interne
Avril – Mai 2013		Négociations internes – Points avec les OS
Juin 2013	CTP portant sur les conditions impactant les personnels	Comité de pilotage PEL
Juillet 2013	Conseil municipal actant la nouvelle organisation	Communication externe.
Septembre 2013	Rentrée scolaire nouvelle	Première remontées
Octobre 2013		Premier bilans – éventuelles adaptations

En résumé, les choix politiques nationaux, donner la priorité à l'éducation et à la jeunesse, vont avoir des conséquences au plan local, car l'organisation du temps scolaire va être modifiée, et très rapidement pour les écoles communales ; l'objectif annoncé est septembre 2013. Face à ces changements, l'organisation des familles nécessite une intervention de la collectivité territoriale pour garder la même offre d'accueil des enfants, malgré le coût supplémentaire probable pour la collectivité territoriale..

Ces changements du temps scolaire doivent être l'occasion de revoir les rythmes de l'enfant.

Certes l'ambition affichée est grande (respect de la chronobiologie, une autre organisation de l'année scolaire avec réduction des vacances d'été), alors que les changements pourraient être freinés par certains de nos interlocuteurs.

Les choix ne sont pas encore arrêtés, mais il faut se préparer à des changements qui pourraient être conséquents, et onéreux.